

 ASSEMBLÉE NATIONALE	République Française	 SÉNAT
OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES		

Visite de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

**Siège de l'Agence nationale de la recherche
le mercredi 16 novembre 2010**

Douze parlementaires de l'OPECST (cinq députés et sept sénateurs) ont participé à une réunion de dialogue avec les responsables des comités scientifiques sectoriels, rassemblés autour de Mme Jacqueline Lecourtier, Directeur général, et M. Michel Griffon, Directeur général adjoint.

Les échanges ont mis en valeur les efforts de l'ANR pour inscrire sa mission de financement des projets de recherche dans une démarche cohérente avec la programmation de recherche au niveau européen, tout en tenant compte des priorités nationales retenues au niveau des Alliances (représentées au sein des comités scientifiques sectoriels) et des pôles de compétitivité (appelés à donner leur aval à certains projets, voire à s'y associer préalablement à la phase d'évaluation).

Les sciences sociales bénéficient désormais d'une part non négligeable des moyens alloués, notamment à travers le soutien apporté aux projets pluridisciplinaires. Ainsi les dimensions culturelles de l'obésité sont traitées au travers des projets pluridisciplinaires relatifs aux maladies du métabolisme.

L'aptitude des chercheurs français à présenter des dossiers de qualité devant l'ANR se traduit par leur efficacité croissante dans l'obtention des soutiens financiers aux niveaux européens et internationaux. Le mécanisme d'identification des jeunes chercheurs de talent à travers le dispositif des projets blancs est cité comme une référence au niveau européen.

Une procédure de recours pour les projets écartés par un arbitrage de l'ANR, consistant en un dialogue direct entre les promoteurs de projets et les responsables des comités scientifiques, est en passe d'être institutionnalisée, après avoir été expérimentée avec succès.

Dans le cadre de la procédure de sélection des investissements d'avenir destinés à bénéficier du « Grand emprunt », l'ANR intervient pour deux tâches de secrétariat non décisionnelles : la constitution des jurys à forte composante internationale, sous la garantie d'une clause de confidentialité, et la rédaction des conventions de financement au profit des projets sélectionnés.

La diminution des moyens budgétaires oblige l'ANR à un effort de sélection de plus en plus sévère (seuls 20% des projets sont retenus aujourd'hui contre 25% la première année de fonctionnement), ce qui crée un risque croissant de biais subjectif dans les choix opérés (effet « tourniquet ») en dépit de la rigueur des procédures. Le classement des projets se fait en fonction d'une grille explicite, qui ne s'en tient pas à la seule rentabilité économique, mais prend aussi en compte l'apport scientifique en tant que tel. Le resserrement de la sélection au-delà d'un certain niveau conduit mécaniquement à écarter des projets de qualité.

Les analyses recueillies sur le crédit « Impôt-Recherche » ont confirmé son rôle essentiel dans le soutien de l'effort de recherche du secteur privé, puisqu'il interviendrait effectivement en addition et non en substitution. Celui-ci aurait permis une poursuite de l'effort de recherche des entreprises en dépit de la crise, et inciterait les sociétés étrangères à venir établir leurs laboratoires en France.